

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5176 - Jeudi 06 Août 2026 - Prix : 200 Fc

3000^e JOUR DE DÉTENTION DE SAMBI :

Des juristes tirent la sonnette d'alarme



BACCALAURÉAT 2026 :

**31,8% des candidats admis
dès le premier groupe**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

22 Swafar 1447

Prières aux heures officielles

Du 06 au 10 Août 2026

Lever du soleil:

06h 24mn

Coucher du soleil:

18h 02mn

Fadjr : 05h 12mn

Dhouhr : 12h 17mn

Ansr : 15h 16mn

Maghrib : 18h 05mn

Incha : 19h 19mn



La 28^e session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA 28) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), organisée du 27 juillet au 1^{er} août 2026 au siège des Nations Unies à Nairobi, a constitué une étape stratégique dans la préparation de la COP17 prévue en octobre prochain à Erevan, en Arménie.

Au-delà des discussions scientifiques, cette rencontre a mis en lumière les profondes préoccupations des pays africains et des Petits États insulaires en développement (PEID), dont l'es Comores, face au défi de transformer les ambitions du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal en résultats concrets. Pour les pays africains, les discussions ont surtout rappelé une réalité persistante. En effet, la mise en œuvre des engagements internationaux ne pourra être efficace sans un accès accru aux ressources financières, au transfert de technologies et au renforcement des capacités scientifiques et institutionnelles. Plusieurs délégations africaines ont insisté sur la nécessité de disposer de financements prévisibles, accessibles et adaptés aux réalités

CONVENTION SUR LA BIODIVERSITÉ :

Préparation de la conférence des Parties



nationales afin d'assurer une conservation durable tout en répondant aux besoins de développement des populations. Les appels en faveur d'un partage équitable des connaissances, d'une coopération scientifique renforcée et d'une participation équilibrée aux futurs groupes d'experts ont également été soutenus.

Les petits États insulaires en développement ont, pour leur part, rappelé leur vulnérabilité particulière. Pour des pays comme les

Comores, où les moyens financiers et techniques demeurent limités, la protection des écosystèmes marins, côtiers et terrestres constitue à la fois une nécessité écologique et une question de sécurité alimentaire, de résilience climatique et de développement économique. La dépendance des communautés insulaires envers les ressources naturelles rend indispensable une approche intégrée conciliant conservation, adaptation aux changements climatiques et amélioration des moyens

de subsistance. Les discussions consacrées aux zones marines d'importance écologique ou biologique (EBSA), à la biodiversité au-delà des juridictions nationales et à la connectivité écologique revêtent une importance particulière pour les Comores. L'archipel possède un patrimoine marin exceptionnel, riche en récifs coralliens, mangroves, herbiers marins, mammifères marins et espèces endémiques, dont la préservation conditionne directement l'avenir de la pêche artisanale, du tourisme durable et de l'économie bleue.

Autre préoccupation majeure des délégations africaines et insulaires : la biologie synthétique. Si cette technologie ouvre des perspectives scientifiques importantes, plusieurs pays en développement ont insisté sur la nécessité d'éviter un nouvel écart technologique entre le Nord et le Sud. Ils ont demandé que le futur plan d'action mette l'accent sur le transfert de technologies, le renforcement des compétences nationales et l'accès équitable aux innovations scientifiques afin que ces avancées bénéficient également aux pays disposant de capacités limitées. Les

débats sur les aires protégées ont également mis en avant une approche davantage fondée sur les droits humains, reconnaissant le rôle central des communautés locales, des femmes et des jeunes dans la gestion durable des ressources naturelles. Cette orientation rejoint les réalités comoriennes où les communautés villageoises jouent un rôle déterminant dans la protection des forêts, des zones côtières et des ressources halieutiques.

La mobilisation des ressources financières demeure cependant le principal sujet de préoccupation. Sans financements additionnels, plusieurs pays africains estiment que les engagements pris dans le Cadre mondial pour la biodiversité risquent de rester largement théoriques. Cette question sera au cœur des discussions de la prochaine réunion de l'Organe subsidiaire (SBI 7), qui examinera notamment le mécanisme financier, le Fonds Cali relatif aux informations de séquences numériques (ISN) et les modalités de partage des avantages.

Mmagaza

FOIRE AGRICOLE :

Des produits agricoles plus accessibles

Le ministère de l'agriculture en collaboration avec les centres ruraux de développement économique (CRDE) ont organisé depuis mardi dernier une foire agricole de 72 heures pour permettre à la population de consommer des produits agricoles à des prix abordables.

La foire agricole ouverte depuis mardi dernier s'achève aujourd'hui vers 17 heures. Plusieurs produits ont été exposés : manioc, patate douce, taros, banane verte, pastèque, canne à sucre, piment, tomate. Les prix des produits n'ont pas dépassé 1500 francs comoriens. Lors de la céré-

monie d'ouverture, Moussa Aliamane le directeur du CRDE de Dzahadjou a déclaré : « cette foire est habituelle. Elle témoigne l'engagement du gouvernement à lutter contre la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur. La politique du ministère est de favoriser la consommation des produits agricoles à bas prix. Le ministère appuie les CRDE en faisant des routes qui mènent vers nos parcelles et des citernes pour l'irrigation. Alors cette foire a pour but de permettre la population de consommer des produits moins chers même si nos CRDE vendent à perte ».

De son côté Amina CRDE de Hamalego a confié à la presse : «

Cette foire est une activité du ministère de l'agriculture qui ne ménage aucun effort pour nous appuyer dans le domaine agricole. A travers des projets de chaînes de valeur nous avons pu renforcer les semences en patate douce. On a travaillé la terre et là c'est la récolte. Quand la récolte est là, le ministère organise une foire pour permettre à la population de consommer nos produits mais surtout permettre à la population de découvrir ce que nous faisons ».

Interrogé sur place, Fatima Abdou une citoyenne a partagé son opinion : « C'est une très belle initiative sauf que la durée est trop courte. Trois jours seulement c'est



peu. D'autres n'arriveront pas à en profiter. Je suis venue avec seulement 10.000 fc et j'ai bien rempli le panier. Alors que la même somme, ne suffirait pas au marché de Volo volo. J'encourage vraiment ceux

qui organisent ces initiatives. Force à eux ». Cette foire s'achève aujourd'hui même et chaque citoyen doit se précipiter pour acheter des produits.

Kamal Gamal

JOURNÉES DIASPORA :

L'Ortc établit un pont avec la diaspora

(Ortc) a organisé une semaine pour éclairer la diaspora comorienne de France sur le rôle du principal média de service public en matière de diffusion de l'information et l'importance de la diaspora dans l'accompagnement de l'Ortc. Une rencontre entre la diaspora et les responsables de l'Ortc a eu lieu la semaine dernière. Une aubaine pour les comoriens résidant à l'étranger de mieux comprendre le fonctionnement du média national.

Lors de cette rencontre, le directeur de l'Office Hablani Assoumani a : « j'ai eu l'honneur de recevoir la diaspora. Ensemble on a procédé à des échanges enrichissants car chacun a compris sa part de contribution au développement du pays. La diaspora joue un

rôle important dans le développement de notre pays, et en ce moment nous avons plusieurs membres de la diaspora sur place. Autant les rencontrer pour parler des opportunités offertes par le numérique ainsi que les voies et moyens de mieux valoriser les initiatives des Comoriens vivant à l'étranger. ». Devant les membres de la diaspora, le patron de l'Ortc s'est évertué à expliquer que l'Ortc n'est pas un média politique et qu'il s'agit d'un média national où chaque citoyen a le droit de s'exprimer en toute liberté. « La politique ne doit pas nous diviser », a-t-il dit.

Cette rencontre a favorisé l'écoute et la réflexion afin de renforcer les liens entre l'Ortc et la

diaspora. Ce qui a permis à un membre de la diaspora de saluer l'initiative du directeur de l'ORTC de créer un cadre de rapprochement. « Depuis la création de l'Ortc c'est la première fois que nous sommes accueillis à cette table ronde pour d'abord exprimer nos idées et établir des liens pour améliorer la communication. Aujourd'hui l'Ortc évolue progressivement et peut-être que chacun d'entre nous peut apporter sa petite pierre à cette évolution ». La rencontre a marqué une étape importante pour la Diaspora qui espère être impliquée dans le développement du média national en partenaire à part entière.

Kamal Gamal



L'Office de radio et télévision des Comores (Ortc) a choisi dans cette cinquième édition de Diaspora Days d'accueillir certains membres de la communauté comorienne de l'extérieur dans un cadre de rapprochement et de dialogue pour briser les limites entre

diaspora et médias à travers des échanges constructifs pour la communication et la diffusion de l'information.

Dans le cadre des Journées de la Diaspora, l'Office de radio et télévision nationale

3000^e JOUR DE DÉTENTION DE SAMBI :

Des juristes tirent la sonnette d'alarme

Réunis ce mercredi à Moroni, des juristes ont alerté sur les 3 000 jours de détention de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, dénonçant une procédure irrégulière et une incarcération qui met sa vie en danger.

3 000 jours derrière les barreaux, soit plus de 8 années. Tel est le bilan dressé dans un restaurant de la capitale lors d'une conférence de presse. Me Mahamoudou Ahamada et Me Fahmi Saïd Ibrahim, tous deux avocats de Sambi et membres de son parti, le Juwa, au côté du juriste et militant le Dr Mohamed Rafsandjani, ont dénoncé une détention jugée excessive, politique

et alarmante.

Me Mahamoudou Ahamada a ouvert le débat sous l'angle humanitaire. L'ancien président souffrirait d'une pathologie cardiaque potentiellement fatale en l'absence de soins appropriés. « Nous sommes malheureux de ne pas pouvoir le voir. C'est un homme malade et cela fait des mois qu'on nous interdit d'avoir de ses nouvelles », a-t-il déploré, précisant qu'aucun contact n'est possible depuis septembre, les visites étant « interdites ». « Et si demain nous apprenions son décès, devrions-nous nous en étonner ? Avec toutes les alertes lancées, ce n'est plus de la polémique. Que devons-nous faire ? »

Pour Me Fahmi Saïd Ibrahim,

cette situation constitue une anomalie judiciaire : « C'est perturbant. C'est le seul à purger neuf ans sans crime de sang, sans meurtre. Sa sentence n'est pas justifiée au vu du temps passé. » Il a ensuite lancé un appel à la cohésion : « Soyons solidaires, préservons notre unité. Le pays se portera mieux uni. Ce sujet dépasse sa personne, il touche la sensibilité de nos citoyens et notre paix. Notre unité n'a pas de prix, notre paix non plus. » Il a également mis en garde contre les rumeurs et les polémiques qui alimentent le séparatisme entre Anjouanais et Grand-comoriens.

Le cœur des interventions visait à interpeller directement l'État. L'objectif du collectif est d'obtenir

une libération pour raisons humanitaires, rappelant que maintenir en prison un homme malade et non violent fragilise l'unité nationale et l'institution judiciaire. La position des intervenants est claire : « Après 8 ans d'emprisonnement, un homme qui n'est pas un meurtrier et qui est malade devrait être libéré. »

Concernant la grâce présidentielle, les juristes ont tenu à rappeler les textes. Bien qu'une demande puisse être déposée, le chef de l'État dispose d'un pouvoir propre et discrétionnaire. « Par décret, le chef de l'État peut gracier Sambi s'il le veut, sans qu'une requête préalable soit obligatoire », a expliqué Me Fahmi. Le Dr Mohamed Rafsandjani a quant à lui recentré le

débat sur les principes fondamentaux : « Il est avant tout un citoyen comorien. Aucun protocole n'a été suivi, de l'instruction au procès. Qu'on rappelle aux juges leur serment. » Selon lui, le cas de l'ancien président illustre un problème systémique : « Des Sambi, il y en a beaucoup dans nos prisons, des oubliés. Lui a simplement la popularité qui met en lumière sa situation. » Au-delà de la grâce, une loi d'amnistie représenterait, selon les intervenants, la voie la plus adaptée pour apaiser durablement le climat politique et social.

Hamdi Abdillahi Rahilie

BACCALAURÉAT 2026 :

31,8% des candidats admis dès le premier groupe

Les résultats du baccalauréat de cette année affichent une nette amélioration par rapport à la session précédente. Sur 11 119 candidats inscrits, 3 542 ont été admis dès le premier groupe, tandis que 2 901 poursuivront les épreuves du second groupe. Si cette progression redonne de l'espoir au système éducatif comorien, près de deux tiers des candidats restent encore en attente de leur sort définitif.

Les statistiques de l'Office National des Examens et Concours (ONEC) mentionnent 31,8% d'admis au premier groupe et 26,1% autorisés au deuxième groupe. Une amélioration par rapport à l'année précédente, où le taux d'admission au premier groupe était sous la barre des 20%. Sur les cinq dernières

années, les résultats du baccalauréat enregistrent une évolution en dents de scie, une succession de hauts et de bas qui traduisent une instabilité révélatrice de plusieurs fragilités dans le système éducatif. En 2023, avec près de 70% d'échec sur plus de 13 600 inscrits, on a parlé d'une crise révoltante. L'année suivante, 2024, les admis étaient autour des 25%. La session 2025 a marqué encore un véritable point bas, avec des taux de 17,80% à Ngazidja, 18,91% à Ndzouani et 13,39% à Mwali, soit seulement 2 360 admis sur plus de 13 000 candidats.

Cette année 2026, apparaît certainement comme une rupture. Le taux d'admission au premier groupe atteint 31,8% soit plus du double de l'année précédente. Cette progression redonne un souffle d'espoir et encourageant sur les



réformes engagées dans le secteur de l'éducation. Au total, à Ngazidja, 1 501 candidats ont été déclarés admis et 1 289 sont autorisés à passer les épreuves du second groupe parmi les 4 096 inscrits. Les séries scientifiques se distinguent particulièrement : la série C affiche un taux de réussite de 63,91%, tandis que les séries littéraires (A2 et

A4) restent en retrait avec respectivement 38,76% et 29% d'admis.

À Ndzouani, les statistiques 2026 présentent sur 5 463 candidats, seuls 1 332 ont été admis au premier groupe, soit 24,38%, tandis que 1 145 ont été autorisés à poursuivre au second groupe (20,96 %). Plus de la moitié des inscrits, soit 2 948 candidats

(53,96%), ont été refusés. Mwali se distingue par des résultats nettement plus encourageants. Sur 1 560 inscrits, 709 candidats ont été admis, soit 46%, tandis que 467 ont été autorisés à poursuivre au second groupe. Ce qui porte le taux global de réussite à près de 76,61%, un score remarquable.

Un espoir à un système éducatif souvent critiqué pour ses résultats toujours en bas de la moyenne. Toutefois, l'attente des parents reste encore : près de deux tiers des candidats n'ont pas encore validé leur diplôme et devront affronter le second groupe. Les responsables de l'éducation insistent sur la nécessité d'un accompagnement pour ces jeunes candidats encore en suspens.

Aticki Ahmed Ismael

BACCALAURÉAT 2026 À MOHÉLI :

Un taux de réussite global de 76,81%

Prévue à 14 heures, la proclamation des résultats du baccalauréat 2026 à Mohéli n'a finalement eu lieu qu'à 19h 30, plongeant des centaines de candidats et leurs familles dans une longue attente. Malgré ce retard lié à une autorisation tardive du ministère, les résultats affichent une nette progression par rapport à l'année précédente, avec 76,81% de candidats admis et autorisés à passer les épreuves du second groupe.

Le suspense a finalement pris fin mardi soir au lycée de Fomboni. Alors que les résultats du baccalauréat devaient être proclamés à 14 heures, les candidats ont dû patienter plus de cinq heures avant de connaître leur sort. Selon un membre du secrétariat, « tout était prêt techniquement depuis la veille », mais l'autorisation de proclamer les résultats n'est arrivée du ministère qu'à 19h 30. D'après



sur les réseaux sociaux. Pendant ce temps, les nouveaux bacheliers célébraient leur réussite dans une ambiance festive aux côtés de leurs camarades.

« Je suis très heureuse. L'attente était interminable, mais aujourd'hui tous nos efforts sont récompensés. C'est le début d'une nouvelle étape de ma vie » Toyfati Mohamed, admise en série D. Son père, venu assister à la proclamation, ne

cachait pas son émotion. « Nous avons attendu pendant des heures, mais cela valait la peine. Je suis fier de ma fille et j'encourage tous les jeunes à persévérer, même lorsqu'ils rencontrent des difficultés », témoigne-t-il. Le président du jury Dr Chakir Ismael a salué le bon déroulement de la session. « Je remercie Dieu, aucun incident n'a été signalé durant les examens. Cette année, nous enregistrons un taux global de 76% en comptant les admis et les autorisés. Nous avons également deux mentions Très Bien en série A ainsi que plus de quinze mentions Bien en série D », a-t-il déclaré. Il a également mis en avant le potentiel de cette jeune génération. « Ce sont des élèves nés entre 2007 et 2009. Ils représentent l'avenir de notre pays. J'appelle les parents à continuer de les accompagner afin qu'ils poursuivent leurs études. Quant à ceux qui n'ont pas réussi cette année, qu'ils ne se découragent pas.

La réussite demande des efforts, de la persévérance et un bon suivi dans l'apprentissage. »

Au total, 1 531 candidats se sont présentés aux épreuves sur 1 560 inscrits. 709 candidats sont admis dès le premier groupe, soit 46,31 %, tandis que 467 sont autorisés à se présenter au second groupe (30,50 %). Deux cas de fraude ont été enregistrés, représentant 0,13 % des candidats. Ainsi, 1 176 candidats, admis et autorisés confondus, poursuivent leur parcours, portant le taux global de réussite à 76,81%. Par sous-centre, Nioumachoi enregistre le meilleur taux d'admission directe avec 57%, devant Fomboni II (54,85%), Fomboni I (43,71%) et Wanani (28,30%), où de nombreux candidats tenteront de décrocher leur diplôme lors des épreuves du second groupe.

Riwad

TENNIS :

La FCT à la quatrième réunion de la zone 4

En marge du neuvième championnat d'Afrique des U12 de la zone 4, la Fédération Comorienne de Tennis a pris part à une réunion qui a regroupé les fédérations membres. Poursuivant son engagement en faveur du développement de la petite balle jaune à l'échelle nationale, le président de l'instance, Djaoïd Mze, accompagné du secrétaire général, Farid Amir, a représenté les Comores lors de la quatrième réunion annuelle de la Zone 4 de la Confédération Africaine de Tennis (CAT), organisée le 31 juillet à Dar es Salam, en Tanzanie.

Ce rendez-vous régional a réuni les dirigeants des fédérations membres de la Zone 4 afin de dresser un bilan des actions entreprises au cours de l'année écoulée et d'arrêter les grandes orientations pour les prochaines saisons. Dans un contexte où le tennis africain cherche à renforcer sa compétitivité sur la scène internationale, cette rencontre a permis d'aborder plusieurs dossiers stratégiques liés au développement de la discipline, rapporte une publication du COSIC. « Cette rencontre avait pour objectif d'évaluer les progrès enregistrés dans la sous-région, de renforcer la

cohésion entre les fédérations membres et de définir une politique de développement de la discipline à l'échelle de l'Afrique de l'Est. » Les participants ont ainsi échangé sur les programmes de formation, la détection des jeunes talents, l'organisation des compétitions régionales, ainsi que les mécanismes destinés à accompagner les fédérations dans leur structuration et leur gouvernance. La réunion a également été marquée par la participation de Thierry Ntwalo, responsable du développement de la Fédération Internationale de Tennis (ITF) pour l'Afrique de l'Est. Sa présence a permis de faire le point sur les différents projets soutenus par l'instance mondiale et sur les perspectives offertes aux fédérations de la région. « Le responsable du développement de l'ITF pour l'Afrique de l'Est, Thierry Ntwalo, a également pris part à cette réunion. Il y a présenté un état des lieux de la Zone 4 de la CAT. » Cette présentation a notamment mis en lumière les progrès réalisés dans plusieurs pays membres, tout en identifiant les défis qui demeurent en matière d'infrastructures, de formation des encadreurs, de développement des compétitions et d'accès des jeunes à la pratique du tennis.



Pour la délégation comorienne, cette participation constitue une opportunité de renforcer les liens avec les autres fédérations de la sous-région et de s'inspirer des meilleures pratiques mises en œuvre ailleurs. Elle traduit également la volonté de la Fédération Comorienne de Tennis de s'inscrire pleinement dans les programmes de

développement portés par la CAT et l'ITF, afin d'offrir davantage de perspectives aux jeunes joueurs comoriens. Au-delà des échanges institutionnels, cette réunion annuelle confirme l'importance de la coopération régionale dans la progression du tennis africain. En participant activement à ces travaux, les Comores réaffirment leur

ambition de faire du tennis une discipline en pleine croissance, capable de former une nouvelle génération de joueurs compétitifs et de renforcer la présence du pays dans les compétitions continentales et internationales.

Imtinyaz

LUTTE CONTRE LE PALUDISME :

Moroni mobilisée pour accélérer l'élimination du paludisme



Réunis samedi 1er août à Moroni à l'occasion de la 6^e édition du Symposium sur l'élimination du paludisme, les autorités comoriennes et leurs partenaires chinois ont réaffirmé leur engagement à éradiquer le paludisme d'ici 2030. La coopération scientifique, le renforcement des interventions de terrain et la surveillance épidémiologique figurent parmi les principaux leviers retenus pour accélérer la lutte contre cette maladie qui touche encore près de 50 000 personnes par an aux Comores.

Moroni a accueilli samedi 1er août au Palais du peuple la 6^e édition du Symposium sur l'élimination du paludisme, en présence du ministre de la Santé et de l'ambassadeur de Chine. Trois axes ont guidé les échanges, avec comme objectif de confirmer la volonté d'éradiquer la maladie d'ici 2030. À savoir la coopération scientifique, en valorisant l'expertise chinoise, qui a éliminé cette maladie parasitaire chez elle ; le renforcement des stratégies de terrain, en poursuivant

les traitements de masse ; puis la lutte continuelle anti-vectorielle et la surveillance. L'ambassadeur Huang Zheng a souligné la continuité du forum, organisé pour la troisième année consécutive par le ministère de la Santé et l'Université de médecine traditionnelle chinoise de Guangzhou. Il a rappelé l'ampleur du défi : « D'après les données de l'Organisation mondiale de la santé, environ 282 millions de cas ont été recensés en 2024 dans 84 pays, causant plus de 610 000 décès. L'Afrique concentre près de 95% des cas. Aux Comores, près de 50 000 cas ont été enregistrés en 2024 comme en 2025 ». Depuis 2007, la coopération a porté sur des traitements de masse à base d'artémisinine, avec une baisse de 98% des cas de paludisme en 2017 et l'absence de décès liés à la maladie cette année-là. Il a cité la formation de milliers de techniciens et la construction de l'hôpital de Bambao Mtsanga sur l'île de Ndzuani. Huang Luqi, représentante de l'administration nationale de la médecine traditionnelle chinoise, présente à l'événement, a rappelé

que l'artémisinine, issue de la médecine traditionnelle, est le traitement de référence recommandé par l'OMS, et qu'elle a permis à la Chine d'éliminer la maladie. Il a alerté sur une recrudescence et appelé à renforcer surveillance et capacités. Pour le gouverneur Ibrahim Mze Mohamed, l'éradication ne dépend pas seulement du médical, mais de la sensibilisation et la participation communautaire, lesquelles sont indispensables. Le ministre Ahamadi Sidi Nahouda a présenté un rendez-vous scientifique et stratégique traduisant la volonté d'éliminer le paludisme d'ici à 2030, tout en reconnaissant que la Covid-19 a ralenti les progrès. Il a indiqué que le nombre de cas du paludisme à Ngazidja est passé « de 55 277 en 2024 à 49 978 en 2025 ». Un recul, mais environ 50 000 personnes ont encore été touchées l'an dernier et un décès a été enregistré à Mwali. « Ces chiffres nous obligent à poursuivre nos efforts avec détermination, » a-t-il conclu.

El-Aniou Fatima

La Gazette des Comores

Fondateur et Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédactrice en chef

Andjouza Abouheir

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

Mohamed Youssouf

Sanaa Chouzour

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mohamed Ali Nasra

Hamdi Abdillahi Rahilie

El-Aniou Fatima

Aticki Ahmed Ismael

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45